



SOMMAIRE

	Pages
Point 15 de l'ordre du jour:	
Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité (suite).....	775
Point 12 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil économique et social (chap. Ier, VIII et IX).....	776

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de trois membres non permanents du Conseil
de sécurité (suite*)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Les membres de l'Assemblée se rappelleront que, le 1er décembre 1959, à la 845^{ème} séance plénière, le vote pour l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité a été ajourné après le premier d'une série de trois tours de scrutin limités à la Pologne et à la Turquie. Conformément au règlement intérieur, l'Assemblée doit maintenant procéder au deuxième tour de scrutin limité de cette série, le 50^{ème} tour au total. La Pologne et la Turquie sont de nouveau les seuls candidats en présence.

A la demande du Président, Mme Laroche (Haïti) et M. Masfar (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	78
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	78
Abstentions:	0
Nombre de votants:	78
Majorité requise:	52
Nombre de voix obtenues:	
Pologne.....	41
Turquie.....	37

2. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Aucun des deux candidats n'ayant obtenu la majorité requise, nous allons procéder au troisième tour de scrutin limité de cette série, le 51^{ème} tour au total.

A la demande du Président, Mme Laroche (Haïti) et M. Masfar (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	78
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	78
Abstentions:	0
Nombre de votants:	78
Majorité requise:	52
Nombre de voix obtenues:	
Pologne.....	41
Turquie.....	37

3. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant du Canada, qui désire faire une suggestion au sujet du vote.

4. M. NESBITT (Canada) [traduit de l'anglais]: Nous avons procédé ce matin à de nombreux tours de scrutin qui viennent s'ajouter à une série déjà longue; nous n'avons toujours pas obtenu de résultat décisif. Nous avons des raisons de croire que, dans ces conditions, il y aurait intérêt à envisager des conversations directes entre les parties intéressées. Des sondages préliminaires donnent à penser que de telles discussions pourraient aboutir à une solution généralement acceptable. Dans cet esprit, ma délégation propose de suspendre les opérations de vote pendant quelque temps et de les reprendre un peu plus tard dans la journée.

5. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je vois là un seul inconvénient, que je tiens à signaler à l'Assemblée: c'est que nous devons cet après-midi examiner une autre question. L'Assemblée ne doit pas oublier qu'il ne nous reste qu'un seul jour ouvrable et que nous avons encore à voter sur plusieurs projets de résolution.

6. Je serais reconnaissant à la délégation canadienne de préciser si elle accepterait une suspension d'une heure ou deux; nous pourrions peut-être nous réunir de nouveau à midi ou à midi et demi. Nous pourrions envisager aussi — en maintenant cette collaboration étroite qui, je crois, a toujours existé entre la présidence et l'Assemblée — de nous réunir après en avoir terminé avec la question algérienne, ou encore en séance de nuit.

7. Ce que je tiens à dire en toute franchise aux membres de l'Assemblée, c'est que nous devons accélérer nos travaux durant ces dernières journées. Quoi qu'il en soit, s'il n'y a pas d'objection, je vais lever la séance, étant entendu que nous pourrions nous réunir de nouveau ce soir, pour en terminer avec l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité.

8. M. DE FREITAS-VALLE (Brésil) [traduit de l'anglais]: Je ne pense pas que nous devions suspendre la séance jusqu'à ce soir. Si j'ai bien compris le représentant du Canada, c'est une suspension de séance

*Reprise des débats de la 845^{ème} séance.

de 45 minutes qu'il demande. Je pense qu'il est aussi très important que nous nous occupions du point 17 de l'ordre du jour (Election de deux membres du Conseil de tutelle), question qui n'est pas mentionnée dans le Journal des Nations Unies d'aujourd'hui. Il est également très important que la Première Commission se réunisse pour étudier le point 25 (Rapport du Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique). Mais nous ne pouvons prendre de décision qui ait pour effet de nous faire travailler dans la précipitation aujourd'hui et demain.

9. Nous pourrions passer dès maintenant au point 17 pendant que nous attendons le résultat des négociations relatives à l'élection au Conseil de sécurité. La Première Commission pourrait peut-être se réunir cet après-midi pour examiner le point 25. Autrement, nous nous trouverions tellement à court de temps demain que nous pourrions avoir à prolonger notre session d'une semaine encore. Telle est mon opinion à ce sujet.

10. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Nous sommes tous d'avis qu'il faut employer au mieux le temps qui nous reste. Etant donné ce que vient de dire le représentant du Canada, je suggérerai que nous levions la séance de ce matin, ce qui permettrait peut-être à la Première Commission d'examiner le point 25. Nous pourrions alors nous réunir à 15 heures pour étudier la question algérienne, et reprendre ce soir le vote qui, je l'espère, aboutira cette fois à l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité. En ce qui concerne le point 17, la présidence, pour éviter des scrutins sans résultat, a voulu attendre que l'on parvienne à un accord. Je pense que si un accord intervient, l'Assemblée pourra demain prendre une décision à ce sujet.

11. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée en décide ainsi.

Il en est ainsi décidé.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. Ier, VIII et IX)

12. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Si aucun représentant ne demande la parole, j'en conclurai que l'Assemblée prend acte des chapitres Ier, VIII et IX du rapport du Conseil économique et social [A/4143].

Il en est ainsi décidé.

13. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Après cette décision et le renvoi de l'examen des autres questions, l'Assemblée générale a, pour le moment, épuisé son ordre du jour.

14. Avant de lever la séance, je tiens à faire une déclaration que m'imposent ma conscience et la haute considération dans laquelle je tiens mes collègues. Quand l'Assemblée se trouve engagée dans une impasse, comme après ces 51 tours de scrutin infructueux pour l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité, ni la Charte, ni le règlement intérieur, ni la jurisprudence ou les usages de l'Organisation des Nations Unies ne donnent au Président le pouvoir ou un moyen légal de régler pareil conflit. En conséquence, la question passe alors sur le plan moral et se pose à la conscience des représentants. Comme il n'y a pas de moyen juridique de résoudre ce problème, je me permets d'en appeler au sens que chaque délégation a de ses obligations morales. Ces obligations sont de conscience, certes, et c'est là un domaine qui m'impose la discrétion la plus extrême. Mais je tiens à rappeler que notre obligation fondamentale est de compléter d'ici demain, à minuit, la composition du Conseil de sécurité, organe principal de l'ONU, et cette obligation doit primer toute autre considération.

15. J'espère que cet appel déférent, inspiré exclusivement de l'esprit de la Charte, trouvera auprès des délégations un accueil favorable.

La séance est levée à 11 h 30.